

négociations en faisant une surenchère de 20%, tout en acceptant toutes les autres conditions du contrat dont, comme en 1898, livraison de scories Thomas à l'agriculture.

La Chambre, tout-à-fait désarmée, fut tirée d'embarras par Joseph BRINCOUR, qui proposa l'octroi des concessions par soumissions publiques.

Le projet de loi fut changé en ce sens, et c'est de cette façon que les dirigeants des usines du pays ainsi que quelques anciens propriétaires de minières réussirent à s'assurer le gros lot des concessions.

Quant au ministre d'Etat, il devait rire sous cape : les minières restaient dans les mains luxembourgeoises et la Trésorerie fit un bénéfice de 30 millions de francs or (55), grâce à Prum !

L'octroi des concessions minières eut encore une suite judiciaire rétentissante, les membres de la majorité de la Chambre s'étant vu forcés d'intenter un procès en diffamation contre l'évêque de Luxembourg, Mgr. Koppes, auquel ils reprochaient d'avoir dit au Congrès catholique de Metz du 19. 8. 1913 : « Während vorne der Schulkampf tobt, suchten sie hinten sich die Taschen zu füllen ». (cf. Pasicrisie luxbg., t. X, 1921, p. 303 ss).

\* \*  
\*

Nous avons relevé au début de ce chapitre le reproche adressé par Emile Prum à Paul Eyschen de s'être opposé en 1913 à la revision de la Constitution. (56)

C'est que le chef de l'opposition s'était tout promis d'une dissolution de la Chambre et d'élections pour la Constituante, tandis que les vues du ministre d'Etat étaient tout autres : imbu de la nécessité de cette revision depuis l'abaissement du cens en 1901, il préféra d'abord changer la loi électorale (en comprenant, transitoirement, les impositions communales dans le cens électoral), avant de procéder à la revision de la Constitution et l'introduction du suffrage universel. Pour compenser une démocratisation exagérée du régime il avait conçu des changements hardis dont l'avenir dira s'ils ont été chimériques : la transformation du Conseil d'Etat en une Chambre haute et le partage du pouvoir législatif entre trois facteurs (au lieu de deux), la couronne ou le gouvernement et les deux Chambres. (57)

De ces projets Paul Eyschen ne vit se réaliser que la nouvelle loi électorale, qui est datée du 13. 7. 1913.

Si le chef du gouvernement était en droit d'interpréter les élections du 9. 6. 1914, envoyant à la Chambre 33 députés majoritaires contre 19, comme une confirmation de sa politique générale, et si les manifestations de sympathie devant sa maison, le soir des élections, étaient sûrement faites pour lui plaire, Paul Eyschen ployait sous les soucis qui devaient le pousser vers la tombe.

\* \*  
\*